REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité – Justice

Premier Ministère

الوزارة الأمانة العامة للحكومة
Ministère Secrétariat Général du Gouvernement
تأشيرة التشريع
II VISA LEGISLATION

Visas :

- **D.G.L.T.E.J.O**
- **D.G.B**
- **C.F**

R.I.M / Ministère des Finances / Direction Générale du Budget / Le Directeur Général VISA

2026-136

Décret n°...../P.M/M.E.P/M.F/ fixant les modalités d'organisation et de gestion du Fonds d'Electrification Rurale (FER)

Le Premier Ministre ;

Sur rapport conjoint du Ministre de l'Energie et du Pétrole et du Ministre des Finances ;

- **Vu** la Constitution du 20 juillet 1991, révisée en 2006, 2012 et 2017 ;
- **Vu** la loi organique n° 2018-039 du 09 octobre 2018, modifiée par la loi organique n° 2026-019 du 1er juin 2026, abrogeant et remplaçant la loi n° 78-011 du 19 janvier 1978, portant loi organique relative aux lois de finances ;
- **Vu** la loi n° 2018-037 du 20 août 2018, modifiant et abrogeant certaines dispositions de l'ordonnance n° 2001-06 du 27 juin 2001, portant création de l'Agence de Promotion de l'Accès Universel des Services ;
- **Vu** la loi n° 2022-027 du 12 décembre 2022, portant code de l'électricité en Mauritanie ;
- **Vu** le décret n° 2019-186 du 31 juillet 2019, portant Règlement Général de Gestion Budgétaire et de la Comptabilité Publique ;
- **Vu** le décret n°2026-126 du 03 septembre 2026, fixant les modalités de gestion et l'organisation institutionnelle du Fonds d'Accès Universel aux Services (FAUS) ;
- **Vu** le décret n°2025-022 du 24 février 2025, portant application des dispositions de la loi n° 2022-027 du 12 décembre 2022, portant code de l'électricité ;
- **Vu** le décret n° 157 -2007 du 06 septembre 2007, relatif au Conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- **Vu** le décret n° 227-2026 du 09 octobre 2026, portant nomination du Premier Ministre;
- **Vu** le décret n°230-2026 du 10 octobre 2026, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- **Vu** le décret n° 179-2024 du 30 septembre 2024, fixant les attributions du Ministre du l'Energie et du Pétrole et l'organisation de l'administration centrale de son département ;
- **Vu** le décret n° 030-2026 du 11 février 2026, fixant les attributions du Ministre des Finances et l'organisation de l'administration centrale de son Département.

Le Conseil des Ministres, entendu le 30 septembre 2026.

DECRETE

Section 1 : objet

Article Premier : En application des dispositions de l'article 41 de la loi n°2022-27 du 12 décembre 2022, portant code de l'électricité en Mauritanie, le présent décret a pour objet de fixer les modalités d'organisation et de gestion du Fonds d'Electrification Rurale (FER), ainsi que les procédures de prélèvement et d'emploi de ses ressources.

Section 2 : Organisation

Article 2 : La gestion du FER est assurée par le Ministère en charge de l'Energie dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du secteur de l'électricité en milieu rural ou des documents en tenant lieu.

Article 3 : Il est créé un Comité de Gestion (CG) du FER.
Le Président et les membres de ce Comité sont désignés par arrêté du Ministre chargé de l'Energie. Le représentant du Ministère en charge des Finances et le représentant du Ministère en charge de l'Economie devant être désignés sur proposition de leur Ministre respectif. Le CG se réunit en session ordinaire tous les six (6) mois et en session extraordinaire, en tant que de besoin, sur convocation de son Président.
Les modalités de fonctionnement du CG sont définies par un règlement interne adopté en son sein.

Section 3 : Modalités de gestion du Fond d'Electrification Rurale (FER)

Article 4 : Le CG, assisté par les services techniques compétents du Ministère en charge de l'Energie, est chargé de :

- La réception de la situation d'exécution budgétaire et des relevés du Compte du FER ouvert au Trésor Public, à la demande de son Président ;
- La réalisation des rapprochements entre les écritures du trésor et l'exécution budgétaire ;
- L'élaboration de la programmation pluriannuelle des dépenses sur trois ans, à financer sur le FER conformément à la stratégie sectorielle ou les documents en tenant lieu et sa transmission à l'Autorité de Régulation Multisectorielle pour avis conforme et au Ministère en charge de l'Energie pour son intégration dans le Cadre de Dépenses à Moyen Terme ministériel CDMTM ;
- L'établissement de la situation des ressources du Compte FER et la réception de tous les documents nécessaires de la part des structures compétentes concernées ;
- Le suivi de l'utilisation des ressources du FER en conformité avec son objet ;
- La préparation des rapports semestriels comportant l'exécution physique et financière du FER adressés au Ministre en charge de l'Energie.

Section 4 : Planification des dépenses et reports de soldes du Compte FER

Article 5 : En début d'exercice, une planification d'exécution des dépenses du FER est centralisée par le CG, qui en vérifie la soutenabilité budgétaire.
Cette planification doit couvrir en priorité les dépenses liées aux engagements contractuels ou conventionnels déjà conclus et arrête de manière sincère l'espace budgétaire qui se dégage pour la prise en charge des nouvelles dépenses.

الوزارة الأمانة العامة للحكومة
Ministère Secrétariat Général du Gouvernement
تأشيرة التشريع
VISA LEGISLATION

Article 6 : Les soldes du compte FAUS et des comptes sectoriels du FAUS ouverts dans les livres du Trésor public sont reportés intégralement, sans limitation, sur les mêmes comptes au titre de l'année suivante.

Section 5 : Dispositions finales

Article 7 : Un arrêté conjoint du Ministre chargé des Finances et du Ministre chargé de l'Energie précisera, en cas de besoin, les modalités détaillées de la gestion et de la préparation de la programmation budgétaire du FER.

Article 8 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 9 : Le Ministre en charge de l'Energie et le Ministre en charge des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott le

El Moctar OULD DJAY

28 OCT 2026

ج.إ.م / الوزارة الأولى
الوزير الأول
Le Premier Ministre
R.I.M / Premier Ministère

Le Ministre de l'Energie et du Pétrole
Mohamed ABDEL VETAH

ج.إ.م / وزارة الطاقة والنفط
الوزير
Le Ministre
R.I.M/Ministère de l'Energie et du Pétrole

Le Ministre des Finances
Codioro Moussa N'GUENORE

ج.إ.م / وزارة المالية
الوزير
Le Ministre
R.I.M / Ministère des Finances

Ampliations:

- P.M/M.S.G.G
- M.S.G.P.R
- M.E.P
- M.F
- I.G.E
- D.G.B
- C.F
- J.O
- D.G.A.N

ج.إ.م / وزارة المالية / المديرية العامة للميزانية
VISA
R.I.M / Ministère des Finances
Direction Générale du Budget
Le Directeur Général
المدير العام

الوزارة الأولى
الوزارة الأمانة العامة للحكومة
المراقب المالي
Contrôleur Financier

الوزارة الأمانة العامة للحكومة
Ministère Secrétariat Général du Gouvernement
تأشيرة التشريع
II VISA LEGISLATION